



ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE
GROUPE RÉGIONAL AFI DE PLANIFICATION ET DE MISE EN OEUVRE
VINGTIÈME RÉUNION (APIRG/20)
(Yamoussoukro, Cote d'Ivoire, du 27 novembre au 2 décembre 2015)

Point 4 de l'ordre du jour: Nouvel organigramme de l'APIRG et des organes auxiliaires

IDENTIFICATION ET ÉLABORATION DES PROJETS

(Note présentée par le Secrétariat)

SOMMAIRE	
Cette note de travail présente les projets identifiés par les sous-groupes d'APIRG à la suite de la réunion extraordinaire d'APIRG tenue les 10 et 11 juillet 2015 aux fins d'examen par la réunion. Les Appendices A et E à la présente note donnent les détails desdits projets.	
La suite à donner par la réunion est indiquée au paragraphe 3.	
RÉFÉRENCES: <ul style="list-style-type: none">▪ Rapport de la dix-neuvième réunion d'APIRG▪ Rapport de la réunion extraordinaire d'APIRG▪ Plan AFI de mise en oeuvre du CNS/ATM (Doc 003)	
<i>Objectifs stratégiques</i>	Cette note correspond aux <i>objectifs stratégiques A, B et E</i>

1. INTRODUCTION

1.1 La réunion extraordinaire d'APIRG tenue à Lusaka (Zambie) en juillet 2014, est convenue que dans le cadre des activités des sous-groupes de l'APIRG, ce dernier identifiera les "Projets".

1.2 En août 2014, à la suite de la réunion extraordinaire d'APIRG, le secrétaire d'APIRG avait invité les sous-groupes d'APIRG à inclure les éléments ci-après dans leurs programmes de travail respectifs, tout en s'occupant des autres questions qui revêtent un intérêt dans le cadre de leur mandat:

- a) Examen des résultats de la réunion extraordinaire d'APIRG (10-11 juillet 2014).
- b) État de mise en œuvre des programmes de travail des sous-groupes et les tâches connexes des Groupes/Équipe de travail que leur a confiées l'APIRG.
- c) Lien entre le reste des tâches des sous-groupes avec les modules du Bloc 0 des mises à niveau par blocs du système de l'aviation (ASBU) et des objectifs régionaux de performance.
- d) Identification des projets sur la base des modules du Bloc 0 des ASBU et des objectifs régionaux de performance.

1.3 Par conséquent, les sous-groupes d'APIRG ont identifié au départ une série de projets dont la liste est donnée aux Appendices A et E à la présente note de travail.

2. DÉBAT

Base d'identification et d'élaboration de projets

2.1 Les projets devant être identifiés par le groupe découlent des modules des mises à niveau par blocs du système de l'aviation (ASBU) de l'OACI et des objectifs régionaux de performance adoptés par l'APIRG. Une équipe de projet peut avoir à exécuter un ou plusieurs projets. Qui plus est, en fonction de la nature d'un projet, le groupe peut décider que l'équipe chargée du projet lui fasse directement rapport plutôt qu'au sous-groupe.

2.2 Les projets identifiés seront exécutés par des équipes d'experts qui soumettront leur rapport aux sous-groupes. Les équipes de projet éliront parmi leurs membres des coordonnateurs de projets appelés à coordonner les activités, y compris les délibérations des équipes de projet et les rapports à soumettre aux sous-groupes. Chaque équipe de projet sera dotée d'un facilitateur désigné par le Secrétaire d'APIRG parmi les experts du Secrétariat de l'OACI. D'autres membres du Secrétariat pourraient être désignés pour soutenir les sous-groupes, le cas échéant.

Méthodes de travail

2.3 Un certain nombre de projets pourront ne pas nécessiter des réunions physiques, ainsi les équipes de projet peuvent s'acquitter de leurs tâches par correspondances électroniques ou d'autres médiums tels que les téléconférences. De la même manière, même des projets où des réunions physiques s'imposent, beaucoup de tâches doivent être exécutées au moyen de supports électroniques afin de réduire les coûts. Cet aspect est mis en exergue dans le Manuel révisé de procédures d'APIRG (Cf. WP/19) de la présente réunion.

Champ géographique des projets

2.4 Conformément au plan AFI de mise en œuvre du CNS/ATM (Doc 003) adopté par l'APIRG, le cas échéant, au moment de définir la portée des projets, il faudrait tenir compte du concept de "zones ATM homogènes" ou de zones d'acheminement/principaux courants de trafic tels qu'établis par l'APIRG. Dans le même ordre d'idées, un projet incluant quelques FIR peut être identifié dans ce contexte afin de bien cerner le principe de "sans discontinuité" d'une zone d'acheminement donné.

Coordination inter-régionale

2.5 L'APIRG doit s'assurer qu'il y a coordination effective avec les PIRG des régions de l'OACI adjacentes en vue de l'harmonisation et de l'interopérabilité souhaitées des systèmes de navigation aérienne ainsi que l'exploitation du transport aérien sans discontinuité à travers toutes les régions. À cet égard, la réunion voudra bien recommander à l'OACI de continuer à faciliter la coordination inter-régionale par le biais des réunions, la coordination globale PIRG/RASG et d'autres tribunes pertinentes. Ce faisant, il faudrait dûment prendre en compte l'alignement du plan de navigation aérienne sur les zones complémentaires d'applicabilité.

Financement des projets

2.6 La réunion voudra bien noter que, dans l'application des principes de gestion de projet, le coût, le temps et la qualité sont étroitement liés et que la mobilisation de ressources a toujours été un

défi à relever dans la mise en œuvre des installations et services de navigation aérienne. Ainsi, afin de soutenir la mise en œuvre d'un système de navigation aérienne durable dans la région AFI, l'APIRG devrait solliciter l'assistance et avoir recours aux mécanismes de financement tels que l'initiative dénommée "Aucun pays ne doit être mis de côté" de l'OACI, de même que des initiatives établies au niveau des organisations régionales et sous-régionales, notamment l'Union Africaine, la Commission africaine de l'aviation civile, les Communautés économiques régionales (CER) ainsi que les institutions financières.

Rôle du comité de coordination des projets d'APIRG (CCPA)

2.7 L'attention de la réunion est appelée sur le rôle du Comité de coordination des projets d'APIRG quant à la question de coordination entre sous-groupes.

3. SUITE À DONNER À LA RÉUNION:

3.1 La réunion est invitée à :

- a) Noter les informations contenues dans la présente note de travail;
- b) Examiner le jeu initial des projets identifiés par les sous-groupes d'APIRG tel qu'il apparaît aux Appendices A à E et formuler des observations, le cas échéant;
- c) Demander au Secrétariat de confectionner un catalogue consolidé de tous les projets identifiés au moyen d'un format standard devant être entériné par le CCPA. Ce faisant, les projets doivent être structurés conformément aux zones d'acheminement en vigueur;
- d) Demander à l'APIRG à travers le CCPA d'explorer l'assistance et les mécanismes de financement en matière de coopération avec les organisations régionales et sous-régionales telles que l'Union Africaine et la Commission africaine de l'aviation civile, les communautés économiques régionales (CER) et les institutions financières;
- e) Inviter les bureaux régionaux de l'OACI à poursuivre la coordination inter-régionale aux fins d'harmonisation et d'interopérabilité des systèmes de navigation aérienne et pour l'exploitation sans discontinuité du transport aérien à travers les régions.
